

Acte concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Acte à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada.

Acte à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries.

Acte modifiant de nouveau l'acte des douanes.

Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de la ville de Dawson (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de la ville de Dawson (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux Commissaires du havre de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.

Acte modifiant l'acte des compagnies.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant les employés publics.

Acte modifiant de nouveau l'acte des chemins de fer.

Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe commerciale du Nord (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Acte portant une nouvelle modification de l'acte des Postes.

Acte concernant le compte de la province du Manitoba.

Acte concernant le paiement des subventions votées pour aider à l'exécution des travaux publics.

Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec.

Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale.

Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et à la Baie Georgienne.

Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte modifiant de nouveau l'acte des poids et mesures.

Acte à l'effet d'abroger l'acte du cens électoral et de modifier l'acte des élections fédérales.

Acte à l'effet de modifier et de refondre les actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de Trois-Rivières et de la rive nord.

Acte modifiant de nouveau l'acte des pêcheries.

Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.

Acte modifiant de nouveau l'acte du Revenu de l'Intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'acte concernant les juges des Cours provinciales.

A ces lois la sanction royale a été donnée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces lois.

Alors l'honorable Président de la Chambre des Communes adresse la parole à Son

Excellence le Gouverneur général comme suit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence la loi suivante :

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30^e jour de juin 1898 et le 30^e jour de juin 1899, et pour d'autres objets se rattachant au service public."

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A cette loi la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne cette loi."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la troisième session du huitième parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux d'être en mesure de vous relever de vos travaux en Parlement.

Bien que toutes les mesures que l'intérêt du public semblait demander, et que je vous avais invités à étudier lors de l'ouverture de la session, n'aient pas reçu le concours des deux Chambres du Parlement, je vous félicite sur la très importante législation qui est résultée de vos délibérations, surtout l'acte du plébiscite, et la nouvelle loi du cens électoral, qu'on s'attend avec confiance voir fonctionner heureusement dans toutes les parties de la Confédération.

Je suis content d'avoir eu pendant mon terme d'office l'heureuse fortune d'être témoin des meilleures relations qui ont été créées entre le Canada et la République voisine, et j'attends avec beaucoup de satisfaction les grands avantages qui découleront d'un règlement des diverses questions qui ont causé de l'irritation par le passé.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides que vous avez généreusement votés pour les services publics.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

A présent, je veux exprimer mon vif espoir que les travaux de la session développeront sensiblement la prospérité du pays.

Je ne puis oublier le fait que la présente occasion est la dernière où j'aurai le privilège de vous adresser